



COMMISSION DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES

Section Vétérans Loisirs

Réunion du 03-03-2026

Présents : Georges ANDRÉ — Claudine DEALET – Alain DETAVE

Excusé : Roland DELEGLISE

SECTION FOOT VÉTÉRANS – LOISIRS

Critérium Loisirs Vétérans

La Commission homologue les journées de championnat disputées jusqu'au 1^{er} Mars 2026.

Les rencontres reportées concernent 24 matchs.

Reports de rencontres : la date limite autorisée est fixée au 08 Juin 2026.

À ce jour, 24 forfaits individuels ont été enregistrés.

Forfaits généraux : 7

Cette réunion a pour but d'effectuer le tirage des quarts de Finales des coupes Vétérans Loisirs (Saint Lucien et Jacques Gros).

Ces rencontres sont programmées le Dimanche 22 Mars 2026 à 10 heures.

Par ailleurs, le match reporté opposant le FC BÉTHISY 1 à l'ASCVA MORIENVAL 1 est refixé au Dimanche 08 Mars 2026.

Les matches sont consultables sur le Site du DOF ainsi que sur Footclubs.

Ces rencontres devront impérativement être jouée à cette date.

En cas d'impossibilité d'utiliser le terrain du club recevant, la rencontre sera, systématiquement, inversée.

La Commission rappelle :

- Pas de prolongation,
- En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but selon les dispositions réglementaires,
- 1 arbitre officiel est demandé pour chaque rencontre, à la charge du club recevant,

Article 6 – ARBITRAGE du Règlement Particulier du DOF

Si l'arbitre officiel désigné est absent et/ou blessé, il est fait appel, dans l'ordre suivant à :

- l'arbitre-assistant officiel désigné
- un arbitre officiel neutre présent dans le stade, après accord d'un membre de la CDA.
- l'arbitre auxiliaire du club recevant
- l'arbitre auxiliaire du club visiteur

En cas d'absence, des 4 personnes précitées, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à une des 2 personnes majeures et licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est en conformité avec le Règlement Particulier de la Ligue.

Dans le cas où aucun arbitre officiel n'est convoqué, les dispositions précédentes sont applicables de façon obligatoire.

L'absence de l'arbitre officiel n'est pas un motif valable pour la remise d'un match.

L'équipe qui refuse le tirage au sort a match perdu par pénalité à condition que cela soit inscrit sur la feuille de match.

Cette procédure est applicable pour les compétitions organisées par le District Oise Football.

L'arbitre auxiliaire est soumis au contrôle médical, dans les mêmes conditions que le joueur conformément au Règlement Particulier de la Ligue et contrairement au dirigeant assurant les fonctions d'arbitre bénévole qui peut exercer les fonctions susvisées en raison de la convention particulière liant la ligue et sa compagnie d'assurance.

Des litiges étant intervenus la saison dernière, concernant les désignations, la Commission insiste sur le respect de cette procédure.

La prochaine réunion est prévue le Mardi 24 Mars 2026 afin d'effectuer le tirage des 1/2 finales des coupes (Tirage au sort « public »).

Nous rappelons que les clubs intéressés par l'organisation d'une finale de Coupe de l'Oise Vétérans (St Lucien, Jacques GROS) ainsi que la Finale du Challenge PATOUX, du Jeudi 14 Mai 2026 (Ascension), peuvent envoyer leurs candidatures au Secrétariat du District, par voie électronique, à SECRETARIAT@OISE.FFF.FR, pour le **22 Mars 2026**, au plus tard.

TIRAGE COUPE ST LUCIEN

Tirage au sort quart de finale Coupe ST LUCIEN – Match le 22 Mars 2026				
1	500314	AS ST SAUVEUR LA CROIX ST OUEN 1	518149	US NOGENT 1
2	513846	AS ALLONNE 1	500256	US BRETEUIL 1
3	560450	CREIL RCCA 1	520927	US BREUIL FITZ JAMES 1
4	561129	AFC NOGENT 1	502684	AS NOAILLES CAUVIGNY 1

TIRAGE COUPE JACQUES GROS

Tirage au sort quart de finale Coupe Jacques GROS – Match le 22 Mars 2026				
1	511688	US CREVECOEUR 1	531127	US LE PLESSIS BRION 1
2	547001	FC SACY ST MARTIN 1	561129	AFC NOGENT 2
3	527101 ou 503006	US BALAGNY 1 ou GRANDVILLIERS AC 1	531090	AS VERNEUIL 2
4	529480	AS VERDEREL 1	540527 ou 527508	FC BETHISY 1 ou ASCVA MORIENVAL 1

Le Secrétaire de Séance
Georges ANDRÉ



La Présidente
Claudine DEALET

